

**Bureau du 4 février 2008**

**Décision n° B-2008-5941**

objet :	<b>Quartier des Plantées - 4° tranche - Requalification des abords des immeubles Bourgogne, Berlioz et Plantées - Autorisation donné à la SERL mandataire, de signer le marché de travaux du lot n° 3</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de la requalification globale de la copropriété des Plantées, le conseil de Communauté a, par délibération du 18 octobre 2004, approuvé la 4° phase d'aménagement portant sur la requalification des abords des immeubles Berlioz, Bourgogne et Plantées et décidé de son mode de réalisation par voie de mandat, confié à la SERL le 30 mai 2005. Par délibération du 10 septembre 2007, le coût global prévisionnel de l'opération a été actualisé à hauteur de 1 586 400 € TTC.

La SERL mandataire a lancé une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59, du code des marchés publics pour l'attribution des prestations de travaux.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 24 janvier 2008, a classé les offres et choisi pour le lot n° 3, clôtures-serrurerie, l'offre de l'entreprise Seric, pour un montant de 90 697,60 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner au mandataire pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 53 et suivants du code des marchés publics ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le directeur de la SERL, mandataire, à signer le marché pour la requalification des abords des immeubles Bourgogne, Berlioz et Plantées à Meyzieu, et tous les actes contractuels liés avec l'entreprise suivante :

- lot n° 3, clôtures-serrurerie : Seric, pour un montant de 108 797,25 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 836 Meyzieu Plantées 4.

**3° - Les sommes** à payer seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 458 101 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,